

Génocide, mémoire, négationnisme et les médias québécois : l'affaire Léon Mugesera

Dominique PAYETTE

Professeure agrégée
Département d'information
et de communication
Université Laval, Québec, Canada
dominique.payette@com.ulaval.ca

Résumé

La mémoire du génocide du Rwanda doit surmonter deux obstacles spécifiques qui favorisent le négationnisme. D'abord, les préjugés et les stéréotypes dans les représentations médiatiques de l'Afrique subsaharienne influencent négativement les représentations que se fait la population canadienne sur ce sujet ; la deuxième difficulté spécifique est que l'on suppose que le génocide du Rwanda est un sujet si complexe que sa compréhension n'est pas possible en dehors d'un cercle si étroit d'initiés qu'il serait impossible de privilégier un récit plutôt qu'un autre. On cherchera à vérifier ces constats et cette hypothèse en analysant la couverture médiatique de l'expulsion du Canada vers son pays d'origine du Rwandais Léon Mugesera en janvier 2011 à travers trois quotidiens importants du Québec : Le Devoir, La Presse et Le Soleil.

Depuis les années 1960, les liens entre le Rwanda et le Québec sont étroits¹. En tant que société francophone, le Québec a contribué au développement du Rwanda indépendant lorsque celui-ci a cherché à prendre ses distances de la Belgique, son colonisateur. Le Québec faisait figure d'allié idéal du Rwanda dans ses premières années d'indépendance et de nombreux projets de coopération sont ainsi nés au cours de cette période. Est-ce malgré ces liens ou à cause d'eux ? Toujours est-il que le génocide des Tutsis du Rwanda n'est toujours pas clairement interprété au Québec.

Cet article examine deux obstacles à une représentation juste de ce tragique événement : une tendance lourde à interpréter l'Afrique subsaharienne d'une manière négative comme toile de fond, et le second, à présenter ce sujet comme éminemment complexe, ce qui rendrait sa compréhension impossible en dehors d'un cercle restreint de spécialistes. Pourtant, en réalité, la situation générale de l'Afrique subsaharienne n'est pas seulement négative, et le génocide des Tutsis du Rwanda n'est pas un événement dont la compréhension est hors de portée du plus grand nombre.

Pour illustrer ces constats et vérifier cette hypothèse, nous examinerons la couverture médiatique de l'extradition du Rwandais Léon Mugesera, du Canada vers son pays d'origine en janvier 2012, à travers trois grands quotidiens du Québec : *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*.

Les représentations de l'Afrique subsaharienne

Il faut tout d'abord comprendre que les représentations de l'Afrique subsaharienne dans les médias québécois sont généralement négatives. L'impact social de ces constructions négatives ne fait pas de doute puisque les médias sont, dans notre société, les instruments principaux de la construction de nos représentations. Pour arriver à décrire la réalité, les médias doivent ramener des sujets ou des événements à une petite portion susceptible d'être appréhendée. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement de valeur : pas plus les journalistes que les sociologues ne sont en mesure de rendre compte de toutes leurs observations dans le développement d'un sujet d'étude. Dans tous les cas, il faut choisir puisqu'on ne peut pas rendre compte de tout. L'objet des méthodes des sciences sociales consiste à donner à ces représentations – indispensables pour appréhender le réel – une forme qui s'apparente le plus possible à la vérité scientifique. Il est aussi souhaitable que les représentations des médias traduisent la réalité de leur mieux (Cramer & McDevitt, 2004) pour permettre à ceux et celles qui en prennent connaissance de se faire une idée juste de la réalité décrite dont ils n'auront vraisemblablement pas d'expérience directe.

Des représentations stéréotypées et réductrices peuvent créer une Afrique vraisemblable, mais pleine d'idées reçues (Courade, 2006). Comme tous les stéréotypes, ces représentations peuvent contenir une part de vérité, mais de graves problèmes surgissent lorsqu'on les généralise – et surtout lorsqu'on les « naturalise » – à la fois pour les populations décrites, mais aussi dans les rapports internationaux. Blondin (1994) et Piron (1994) ont bien illustré, dans le cas des

populations autochtones du Canada, les obstacles induits dans l'accès au pouvoir par des représentations stéréotypées et naturalisées.

Les médias s'autoproclament comme des entités détachées des idéologies dominantes en société. Ils se targuent même de démystifier les idéologies grâce à la production et la diffusion d'une information objective et transparente, dans laquelle les réalités de la société et du monde qui nous entourent sont présentées comme telles, dans leur entièreté. Ainsi, dans les médias d'information, contrairement à la fiction, nous comprenons implicitement les phrases suivantes : « *Voici les faits importants de la journée* », « *Voici la réalité de ce monde* », « *Voici la vérité sur cet évènement* », « *Voici tout ce vous devez savoir sur la réalité de ce phénomène* ». Ou encore, comme la devise du *New York Times* le proclame à la Une de chaque édition : « *All The News That's Fit To Print* ».

L'analyse des nouvelles sur l'Afrique dans les médias québécois démontre pourtant quelques constantes générales, qualitatives comme quantitatives, et, ultimement, la présence de thèmes récurrents. Il est à noter que les sujets traitant de l'Afrique dans les divers médias québécois sont généralement fournis, comme ailleurs dans le monde, par des dépêches d'agence de presse telles l'Agence France-Presse, Associated Press et Reuters. De plus, il arrive fréquemment que certains quotidiens publient la même information provenant des mêmes sources. Ceci soulève bien entendu la question du flux international de l'information et de la pénurie des nouvelles provenant d'Afrique. Mezzana (2003) rappelle que « *les agences de presse [Reuters, Agence France-Presse, United Press International et Associated Press] appartiennent à seulement trois pays et, [qu'] à elles quatre, elles fournissent la majorité des nouvelles aux rédactions à travers le monde* ».

Une telle dépendance des médias québécois envers les agences de presse est également significative du peu d'attention dont bénéficie le continent africain. Les médias envoient rarement des reporters ou des correspondants sur ce continent, préférant utiliser les dépêches des agences de presse. Au-delà des pressions commerciales inhérentes au contexte de la crise médiatique actuelle, il semblerait que des impératifs managériaux contribuent à créer un certain conformisme. En fait, est-ce pour ne pas déstabiliser leur public que les médias préfèrent les histoires simplistes, qu'ils se confinent à une analyse factuelle des événements, qu'ils semblent se satisfaire du « déjà-là » et qu'ils se conforment aux désirs et aux attentes de leur auditoire, renforçant du même coup ses croyances ?

Quantitativement, dans une recherche portant sur une période de quatre semaines², on note que les médias ont marqué peu d'intérêt pour l'Afrique et lui ont consacré, en conséquence, peu d'espace. Certains

jours il n'y a même aucune nouvelle portant sur l'Afrique dans les médias québécois, plusieurs jours de suite. En général, les sujets analysés dans les médias québécois pouvaient être classifiés en deux groupes qui illustrent la récurrence des thèmes. Ainsi, les développements politiques – plus spécifiquement les crises politiques – en Libye, en Égypte, en Tunisie et en Côte d'Ivoire, ont-ils régulièrement été mentionnés pendant la période étudiée. Mais même lorsque d'autres pays africains apparaissaient dans le discours médiatique, l'information sur ce continent était présentée sur un ton macabre, désespéré, encore accentué par la rhétorique de la violence. S'ajoutent à la liste des thèmes récurrents politiques, les crises humanitaires, comme la famine en Somalie et ses effets collatéraux. Comme Rothmyer (2011) l'écrit dans la *Columbia Journalism Review*³ : « *Most Africans will have to starve in order to make it onto the evening news* ».

Le ton prépondérant dans le contenu des médias sur l'Afrique forme un mélange de cynisme, de désespoir et de compassion. L'Afrique décrite par les médias du Québec est dramatiquement sombre. Nous savons que cette sorte de manipulation stéréotypée de l'information crée une image simpliste dans un contexte de banalisation et d'indifférence. Ce type d'approche de l'actualité africaine est conçu à travers le prisme de la fatalité, contribuant à obscurcir les causes politiques de ces situations et empêchant du même coup l'émergence de solutions politiques.

Qui plus est, nous observons qu'un seul événement peut en rejeter un autre dans l'ombre très rapidement, comme ce fut le cas, durant la période à l'étude, avec la Côte d'Ivoire et les violences au Nigeria. L'analyse du traitement de l'Afrique par les médias québécois démontre un afro-pessimisme doublé de mimétisme parmi les médias. Ce point de vue négatif est bien illustré dans les titres des trois articles publiés dans le quotidien montréalais *La Presse*, le 7 avril 2011 : « *Chaos en Côte d'Ivoire* », « *Abidjan plongé dans la terreur* » et « *Naufrage mortel en Méditerranée* ». Aucune allusion au Rwanda cette journée-là, pourtant jour anniversaire du début du génocide de 1994 commémoré à travers le monde.

Rarement, très rarement même, est-il possible de trouver des articles ou des reportages qui montrent l'Afrique subsaharienne sous un jour moins sombre. Les représentations de l'Afrique au Québec affichent une image d'immense chaos. La société civile africaine n'en fait pas partie, encore moins les processus démocratiques issus de celle-ci, comme s'il n'existaient en fait ni société civile, ni gouvernement. C'est donc sans surprise que dans ce contexte de traitement de la nouvelle, sur ce fond général de drame et de catastrophe permanente sur ce continent, l'extradition de Léon Mugesera vers son pays d'origine, le Rwanda, a été perçue et représentée largement dans les médias comme un risque potentiel à sa vie.

Quelques faits sur l'étude de cas

Léon Mugesera était professeur à la faculté de littérature de l'Université Nationale du Rwanda (UNR) et également conseiller politique au sein du Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MRND). Il était le vice-président du comité préfectoral du MRND de Gisenyi (qui était la préfecture du président Juvénal Habyarimana) et il est fréquemment décrit comme un des leaders de la tendance Hutu Power au sein du MRND.

Même s'il a quitté le Rwanda pour le Canada en 1993 (donc un an avant le génocide des Tutsis et le massacre des opposants politiques des Hutus au Rwanda), Léon Mugesera est considéré, par les autorités judiciaires rwandaises, comme l'un des principaux responsables politiques du génocide de 1994. Pour cette raison, il est sur la liste des suspects pour des crimes de première catégorie. Le Rwanda a en effet adopté en 1996 une loi pour traiter les questions judiciaires liées au génocide connue sous le nom de Loi organique. La loi classe les crimes commis en quatre catégories. La catégorie 1 inclut les leaders du génocide, ceux qui ont planifié, organisé ou supervisé les massacres au niveau national ou local, ceux qui ont commis des viols ou qui ont assassiné avec une cruauté particulière. Selon cette loi, les accusés de crimes de première catégorie sont les seuls à ne pas pouvoir bénéficier d'une sentence réduite en échange de leur confession ou d'information impliquant d'autres criminels. À son procès à Kigali, Léon Mugesera se défend contre des accusations de planification et d'incitation au génocide, ainsi que pour trafic d'armes.

Mugesera est notamment accusé d'avoir prononcé un discours infâme à Kabaya, un petit village du nord-ouest du pays situé dans la préfecture de Gisenyi. Lors de ce discours en 1992, Mugesera était vice-président du comité préfectoral du MRND à Gisenyi et – très clairement – il a menacé les Tutsis rwandais d'un « retour » rapide et violent vers l'Éthiopie, leur pays d'origine. Cette déclaration est en droite ligne avec la propagande raciste du mouvement Hutu Power, elle-même inspirée par la mythologie biblique et les théories raciales du 19^e siècle.

Léon Mugesera vivait à Québec avec sa famille depuis 1993. Il a rapidement obtenu à résidence permanente au Canada. Toutefois, la révélation de l'existence du discours de Kabaya – grâce au journalisme d'enquête – a mené les autorités canadiennes à réexaminer de plus près la demande de leur nouveau résident permanent, l'accusant au final d'avoir « caché de l'information » aux employés gouvernementaux

concernant sa requête de résidence permanente. Suivra une saga judiciaire – certainement fascinante pour les juristes, mais secondaire dans le cas qui nous intéresse ici – qui s'est étendue sur plusieurs années et au cours de laquelle Mugesera a tenté, par tous les moyens légaux, d'éviter son extradition vers le Rwanda.

Toutefois, à la fin de décembre 2011, le gouvernement fédéral conclut que Léon Mugesera « *ne ferait pas face à des risques significatifs s'il était renvoyé dans son pays d'origine* », surtout depuis que la peine de mort a été abolie au Rwanda en 2007, puisque le Canada ne procède pas à une extradition qui risquerait d'entraîner la peine capitale dans le pays d'origine. Léon Mugesera a finalement été placé à bord d'un avion pour Kigali à la fin de janvier 2011. Il a été emprisonné dès sa descente d'avion et son procès s'est amorcé au début de 2013 après de nombreuses demandes de report.

La couverture médiatique

Il est intéressant de noter que les médias ont démontré un intérêt tout à fait inhabituel pour l'affaire Mugesera au regard du traitement minimaliste que reçoit habituellement l'actualité africaine. En effet, cette affaire s'est même régulièrement retrouvée, contre toute attente, dans les nouvelles télévisées du soir. Les articles analysés dans le cadre de l'étude ont été extraits de trois quotidiens francophones majeurs du Québec sur une période de cinq semaines, soit de la confirmation de l'extradition de Mugesera du Canada le 5 janvier 2012 jusqu'à son arrivée à Kigali le 8 février suivant, marquant le début des procédures judiciaires là-bas. Nous avons recensé 60 articles traitant de l'affaire dans les trois journaux.

Du côté qualitatif, le récit médiatique de l'affaire pourrait être divisé en trois chapitres. D'abord, un suspense, puis un récit très confus tentant maladroitement de mettre en contexte l'évènement et puis cet évènement politique et historique majeur se résumera au final à un simple drame familial.

Le suspense

En premier lieu, on peut noter que la couverture quotidienne et les mises à jour suivies des multiples démarches judiciaires lancées par les avocats de Mugesera pour en appeler de la décision ont été couvertes comme un film à suspense par les médias. L'objectif de Mugesera était clair : retarder l'application de son extradition. La presse s'est

enflammée, semblant retenir son souffle en se demandant : « Va-t-il gagner ? Va-t-il finir par rester ? », etc. Le 6 janvier 2012, sous le titre « *Ordre de déportation : Léon Mugesera demande un autre délai* », *La Presse* rappelait la longue liste de requêtes en appel et en arrêts de procédures soumise par ses avocats. La première requête a mené à un bras-de-fer juridique avec le gouvernement canadien qui a duré 15 ans. En 1996, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada avait alors décrété son expulsion et les appels se sont succédé pendant des années. Son dossier avait finalement atteint la Cour Suprême, qui a déclaré Léon Mugesera inadmissible au Canada en 2005, statuant que rien ne s'opposait à son extradition. Le 6 janvier 2012, *Le Soleil* et *Le Devoir* ont également mentionné la fin des procédures : « *Déportation de Mugesera : nouvelle demande d'arrêt des procédures* » et « *Léon Mugesera demande un arrêt des procédures* ».

Il faut remarquer ici le vocabulaire utilisé par les médias. En français, les mots déportation, expulsion et extradition ne sont pas synonymes. Le terme « déportation » correspond à envoyer quelqu'un au camp de concentration ou le déplacer par la force, « expulsion » veut dire envoyer quelqu'un ailleurs et « extradition » signifie renvoyer quelqu'un à son pays et à son système judiciaire. Dans le cas de Mugesera, le terme exact en français était donc extradition, mais la plupart du temps les médias ont utilisé le mot déportation, très connoté, qui évoque l'Holocauste ou, dans l'histoire canadienne, la déportation des Acadiens par le gouvernement britannique entre 1755 et 1762. On peut supposer qu'il ne s'agit pas, la plupart du temps, d'ignorance.

Les médias ont utilisé le terme le plus lourd de sens pour donner un ton plus dramatique à leur histoire. Les titres étaient aussi très révélateurs. Dans *La Presse* du 25 janvier, le titre était : « *Je serai tué entre l'aéroport et la prison, maintient Mugesera* ». Ou, « *Procès de Mugesera au Rwanda : parodie de justice* », titrait *Le Soleil* du 6 janvier, citant l'avocat américain Peter Erlinder. Ou encore, « *Léon Mugesera court le risque d'être torturé s'il est expulsé, déclare son avocat* », dans *Le Devoir* du 10 janvier. Il faudra un bon moment avant qu'un léger début d'équilibre s'établisse entre le supposé risque pour Mugesera, dont on a abondamment parlé, et l'extrême gravité des accusations qui pesaient contre lui, dont on a appris bien peu de choses. En fait, *La Presse* et *Le Soleil* donnent un coup de barre au final lorsque Léon Mugesera est finalement extradé au Rwanda. Ils le font par le biais de deux éditoriaux (les deux seuls à figurer parmi les articles analysés) ; le 24 janvier 2012 dans *La Presse* : « *Il était temps* » et le 27 janvier, dans *Le Soleil*, sous le titre : « *Une affaire rwandaise* ».

La confusion

Au second chapitre du récit médiatique, l'histoire est devenue très confuse. Les médias se sont concentrés sur le débat que soulevait la nouvelle dans la population et ils ont récolté des opinions et des positions de membres de la communauté rwandaise du Canada, d'universitaires ou de défenseurs des droits humains créant au bout du compte une véritable cacophonie.

Alors que l'annonce d'une expulsion imminente était analysée dans *Le Soleil* du 6 janvier 2012 sous le titre « *Déportation de Mugesera : des Rwandais de Québec soulagés* », le même journal publie le lendemain un article titré « *Affaire Mugesera : malaise dans la communauté* », soit le contraire du contenu de la veille. Ce « malaise » s'exprimait à travers les réactions d'anciens dignitaires du Rwanda, d'artistes ou d'intellectuels établis au Canada. La plupart étaient clairement opposés à l'extradition de Mugesera au Rwanda pour de multiples raisons, selon le journaliste. Le 7 janvier, *Le Soleil* titre : « *Léon Mugesera va mourir torturé* ». Ces mots ont été prononcés par le président du Congrès rwandais du Canada (CRC), Emmanuel Hakizimana. Quelques jours plus tard, l'ancien Premier ministre rwandais, Faustin Twagiramungu, a fait essentiellement les mêmes commentaires. Candidat indépendant aux élections présidentielles de 2007, il a joint sa voix à celles qui dénonçaient l'extradition imminente de Léon Mugesera (*Le Soleil*, 10 janvier 2012 : « *Affaire Mugesera : l'ancien premier ministre rwandais prend parti* »). Finalement, Paul Rusesabagina, connu comme le sauveur de 1 260 personnes à l'hôtel des Milles Collines à Kigali lors du génocide de 1994 et qui a inspiré le film *Hotel Rwanda*, a envoyé une lettre au Premier ministre du Canada, Stephen Harper, pour demander que Léon Mugesera soit traduit en justice en sol canadien. Rusesabagina se décrit alors comme un défenseur des droits humains. Enfin « l'affaire Mugesera » s'est manifestée dans l'opinion publique, selon *Le Soleil* du 16 janvier 2012 dans l'article « *Un site web pour sauver Mugesera* », par la création d'une page web sollicitant des dons, via PayPal.

Au final, la conclusion était : « *Quelle histoire compliquée... Puis-je vraiment la comprendre ?* » Cette confusion est le résultat d'une couverture journalistique ambiguë dans laquelle les journalistes ne sont pas certains des faits qu'ils avancent ; en conséquence, ils se replient sur une couverture soit disant équilibrée⁴, dans laquelle ils se contentent de laisser s'exprimer toutes les opinions aussi divergentes soient-elles. C'est la mise en scène de ces divergences qui provoque la confusion du lectorat. Cette représentation de la supposée complexité du génocide rwandais s'apparente précisément à la rhétorique du négationnisme de ce génocide.

Ainsi les écrits de l'auteur canadien Robin Philpot entretiennent-ils un soi-disant mystère autour du génocide rwandais : nous ne savons pas tout, si nous savions réellement ce qui s'est passé, nous verrions ça d'un autre œil, etc. Même le titre français de son livre sur le sujet, « *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali* », suggère cette idée. Plus récemment, dans *Le Devoir*, une lettre ouverte signée Robin Philpot était publiée sous le titre : « *Le cas Mugesera, le mystère continue* ». En ce sens, ce traitement ambigu par la presse québécoise représente une importante victoire pour les tenants de la thèse du négationnisme du génocide des Tutsis du Rwanda en faisant de la supposée complexité trouble de l'évènement sa représentation principale. On enseigne pourtant aux étudiants en journalisme que lorsqu'un reporter conclut que l'histoire qu'il couvre est compliquée, il y a un relationniste quelque part qui se réjouit parce que le journaliste vient de renoncer à son propre pouvoir, à son autonomie de donner un sens à l'évènement. Dans le journal *The Guardian*, en avril 2012, Afua Hirsch⁵ condamne ce qu'elle appelle « *la couverture paresseuse de l'Afrique par l'Occident* ». La couverture du génocide rwandais n'est pas seulement paresseuse : elle semble plutôt manipulée.

Un drame familial

Finalement, le dernier chapitre de cette couverture réduit l'évènement à la dimension d'un drame familial. Le dernier aspect de la couverture des quotidiens québécois fait état des réactions de la famille et des amis de Mugesera à son extradition et, bien entendu, le récit narratif de cet épisode est très émotif. Un titre du journal *Le Soleil* le résume bien : « *Le départ de Léon Mugesera a été déchirant* ».

Mais quel message nous suggère le traitement de ce sujet comme un drame familial ? Nous en avons appris beaucoup sur la situation familiale de Léon Mugesera. Il est le père de cinq enfants, adultes aujourd'hui, qui vivent à Québec. Nous avons été informés des sentiments de sa famille, « *entre le choc, la consternation et la résignation* ». La conjointe de Mugesera proclame : « *Je n'ai pas honte d'être sa femme* », une déclaration reprise dans le titre d'un article du *Soleil* qui suit immédiatement l'extradition. Lorsque le fils aîné de Mugesera, Irénée, s'entretient avec un journaliste, le titre annonce ainsi l'article : « *Le fils de Mugesera se confie* ». Cette dramatisation de l'extradition de Mugesera n'est pas sans conséquence. Elle n'est pas neutre. Elle vise à susciter la sympathie du public ce qui n'aurait pas été le cas si l'on avait établi un parallèle entre les victimes du génocide et leurs propres familles. Ce que l'on n'a pas fait.

Conclusion

Que devrions-nous comprendre et retenir de cette couverture médiatique ? D'abord, compte tenu de cette dramatisation de l'expulsion, cela a finalement représenté une grande surprise de voir Mugesera monter dans un avion puisque la couverture de presse avait influencé clairement l'opinion publique contre l'extradition. Pourtant, la société rwandaise n'a pas encore eu la possibilité de faire le procès de l'idéologie du génocide sur son propre territoire. Pour y arriver, il lui faut juger des présumés criminels de première catégorie. Mugesera est l'un de ceux-ci. Le juger là-bas est une avancée majeure pour construire dans ce pays un avenir paisible et construire la crédibilité du système pénal rwandais aux yeux de sa population. Comme Hannah Arendt (1958) l'a écrit, « *les hommes sont incapables de pardonner ce qu'ils ne peuvent punir et sont incapables de punir ce qui se révèle impardonnable* ».

La leçon à retenir ici est qu'il ne s'agit pas d'un chemin facile. Ceux qui nient le génocide des Tutsis du Rwanda sont devenus une source de confusion et manipulent la presse. Les journalistes québécois sont loin du Rwanda. Ils doivent se fier à des messagers pour comprendre et interpréter le génocide rwandais. À ce propos, les survivants de ce génocide doivent être plus présents dans les médias et leurs voix doivent être plus fortes afin d'y jouer un plus grand rôle. Le Rwanda est aussi dépendant des représentations chaotiques de son continent dans la presse occidentale et ce problème devrait être résolu par les médias eux-mêmes ■

Notes

1. Voir notamment à ce sujet le rôle de Georges-Henri Lévesque lors de la fondation de l'Université de Butare. LÉVESQUE Georges-Henri (1983) *Souvenances : entretiens avec Simon Jutras*, Montréal, La Presse, 373 p.
2. Le corpus de cette recherche est constitué des informations publiées entre février et septembre 2011. Cette période a été arbitrairement choisie. Il s'agit d'une collecte d'informations de 8 semaines réparties comme suit : un recueil d'information d'une semaine en février 2011, trois semaines en avril et enfin quatre semaines en septembre 2011.
3. Rothmyer Karen. *Columbia Journalism Review. Hiding the real Africa*. March-April 2011. http://www.cjr.org/reports/hiding_the_real_africa.php?page=all.
4. Brent Cunningham, de la *Columbia Journalism Review*, met en garde contre les effets pernicieux de ces couvertures : http://www.cjr.org/feature/rethinking_objectivity.php?page=all.
5. <http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2012/apr/15/west-lazy-reporting-africa?INTCMP=SRCH>.